# FEUILLE DE ROUTE

# GT PARTICIPATION AUX MÉCANISMES DE MARCHE DES CAPACITÉS RACCORDÉES AU RPD



Réseau de transport d'électricité

1. Définition d'un critère délimitant le traitement individuel du traitement de masse.

2. Modalités de création, d'évolution et de gestion des EDA, notamment en fonction de leur appartenance aux deux groupes définis préalablement

3. Modalités d'activation et information temps réel

4. Rôle des GRD dans le contrôle du réalisé, notamment en cas d'utilisation des données de l'acteur d'ajustement (contrôle des données), et modalités d'information associées.

5. Aménagements des règles pour mieux définir les aspects contractuels (lien règles/annexes et conventions techniques/DTR)

**Pour chacun des points énoncés, les aspects techniques, économiques et contractuels devront être abordés, ainsi que le financement des missions associées.**